Association: PERMAculture CATalane

Siège social: au 8 rue Fragonard à Perpignan

L'an deux mille dix neuf, le seize février à 19 heures, Mesdames Dumoulin, Saint-Aubin, Wolff et Laudam et Messieurs Grau, Felix et Billey, membres fondateurs de l'association, se sont réunis à Saint-Estève, en assemblée générale constitutive de l'association PERMAculture CATalane.

L'assemblée constitutive est présidée par M. Grau après consultation des membres fondateurs sus-mentionnés qui ont approuvé.

Le secrétariat est assuré par Mme Saint-Aubin après accord de l'ensemble des membres fondateurs sus-mentionnés.

Le président de séance M. Grau déclare alors que l'assemblée est régulièrement ouverte et peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le président de séance M. Grau rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

Discussion sur le nom de l'association PERMAculture CATalane dont l'objet est : « de créer un réseau local d'échanges, de coopération, de solidarité et d'entraide, constitué par les adhérents de l'association, afin de promouvoir la permaculture au sens large ».

Discussions relatives à la création de l'association,

Discussion et approbation des statuts valant constitution de l'association Permaculture Catalane;

Constitution des premiers membres co-présidents sus-nommés du Bureau de l'association ;

Désignation d'un co-président trésorier : Mme Dumoulin

Questions diverses.

Le co-président M. Grau ouvre les débats. Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin à main levée sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après débat sur son nom d'origine qui était PermaCat, il a été adopté comme nom définitif : PERMAculture CATalane.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture et discussion les statuts de l'association PERMAculture CATalane sont approuvés à l'unanimité des coprésidents dans leur forme annexée au présent procès-verbal, dûment signés par l'ensemble des membres fondateurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter la fixation du montant de la cotisation due au titre de l'exercice d'adhérent de l'association à une réunion ultérieure et de l'indiquer dans le règlement intérieur qui sera rédigé ultérieurement. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs.

Y.W EG



Après rappel par le président de séance qu'un nombre illimité de sièges de co-présidents sont à pourvoir, il est procédé au recueil de candidatures pour devenir membres du Bureau (l'ensemble des membres fondateurs tous coprésidents). Mme Dumoulin se porte volontaire comme co-président trésorier titulaire, M. Grau se porte volontaire comme co-président trésorier suppléant.

Sont déclarés régulièrement co-présidents :

- M. Grau Eloi, né le 09/03/1985 à Perpignan, demeurant au 28 rue du four à chaux à Elne et exerçant la profession de chercheur avec 7 voix donc à l'unanimité.
- M. Felix Florent, né le 08/11/1973 à Perpignan demeurant au 17 place de la Mairie à Fourques 66300 avec 7 voix donc à l'unanimité.
- M. Billey Eric, né le 24/07/60, à Montbeliard, demeurant au 12 avenue des Alouettes 66700 Argelès avec 7 voix donc à l'unanimité
- Mme Dumoulin Nathalie, née le 10/05/1967 à Suresnes, demeurant au 10 rue des Baléares 66440 Torreilles, avec 7 voix donc à l'unanimité
- Mme Saint-Aubin Elisabeth, née le 08/04/1960 à Perpignan, demeurant au 8 rue Fragonard à Perpignan
- Mme Laudam Sophie, née le 18/01/68 à Metz, demeurant au 2 rue Agusanum 66240 Saint-Estève, avec 7 voix donc à l'unanimité
- Mme Wolff Patricia, née le 06/10/1966 à Boulay, demeurant au 25 rue Henri Barbusse 66270 Le Soler, avec 7 voix donc à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux co-présidents afin d'accomplir des formalités prévues par la loi pour la création de l'association. Mme Saint-Aubin se porte volontaire pour déposer le dossier en préfecture. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des membres fondateurs.

M. Grau Eloi

Mme Saint-Aubin Elisabeth

Mme Wolff Patricia

M. Felix/Florent

Mme Dumoulin Nathalie